

MESURES D'URGENCE COVID 19 ENTREPRISES

Mise à jour : 12 mai 2020

Maintien de l'emploi

Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

Pour obtenir plus d'informations :
<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

À compter du 7 avril 2020, la Direccte Nouvelle-Aquitaine met à la disposition des usagers un numéro unique d'appel pour tout renseignement sur le dispositif activité partielle : le 0806 000 126 (service gratuit + coût d'un appel local)

Pour accéder au Guide de demande d'activité partielle :
http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/apart_pas_a_pas_de_a_a_z-2.pdf

Si les mesures de report de charges ne suffisent pas

GAGNEZ EN VISIBILITE LOCALEMENT :

Le référencement gratuit sur le site **RCommerce** créé par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre :
www.rcommerce.fr

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous :
<https://www.send-up.net/site/index/a9P9CmTdKsfvh62jQRlj7Vw/>

Report de Charges

Report de paiement des charges sociales et fiscales

Pour obtenir plus d'informations :
www.urssaf.fr ou
www.impots.gouv.fr

Report de loyers et de factures

Adresser directement par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable aux entreprises auprès desquelles vous payez ces factures (votre fournisseur de gaz, d'eau ou d'électricité, votre bailleur...).

Baisse de charges fiscales

Télécharger le modèle de demande de délai de paiement ou de remise d'impôt intitulé «difficultés liées au Coronavirus – Covid19» (à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez).
Lien de téléchargement :
https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/20200505_formulaire_fiscal_simplifie_delai_ou_remise_coronavirus.pdf

Soutien à la trésorerie

Des garanties de lignes de trésorerie bancaires

Pour obtenir plus d'informations :
BPI France : 09 69 370 240 (n° vert)

L'ADIE met en place plusieurs mesures à destination des bénéficiaires de ses prêts. Pour plus d'informations : www.adie.org

Fonds de prêt pour les TPE/PME, ESS, Associations et TPE de proximité

Plusieurs fonds de prêts, dont le fonds de solidarité et de proximité abondé par la COBAN, sont mis en place par la Région. Pour plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Fonds de solidarité Etat/Région pour les TPE, micro-entreprises et auto-entrepreneurs

Pour bénéficier de :
- 1500 euros : faire une déclaration à partir du 01/04 sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/> Mode d'emploi : https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds_soutien_pas_a_pas_tpe_v2.pdf
- de 2000 à 5000 euros de plus sur appréciation de la Région au cas par cas, à partir du 15/04 sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-national-de->

Fonds de soutien d'urgence de la Région aux entreprises et associations

Pour plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Médiation

Médiation avec les clients et fournisseurs

Pour obtenir plus d'informations :
Médiation des Entreprises de Nouvelle-Aquitaine :
Courriel : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr
Tel : 05 56 99 96 50
Pour obtenir plus d'informations : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Le-Mediateur-des-entreprises-en-Nouvelle-Aquitaine>

Médiation Bancaire

Pour obtenir plus d'informations :
www.mediateur-banque-france.fr

Un portail mis en ligne par le Ministère de l'Economie synthétise l'ensemble des mesures :
<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Un portail auquel se référer concernant les aides apportées par la Région :
<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations>
Mode d'emploi :
<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-04/AidesEntreprisesAssociationsCOVID.pdf>

Une question sur ces mesures d'urgence ?

Pour toutes questions relatives à des **dossiers en cours** ou au sujet des **mesures d'urgence** mises en œuvre par l'Etat, la Région et tout autre acteur, la **COBAN** reste à vos côtés pendant la période de confinement :

Direction du Développement Economique Myriam CHARBIT

Courriel : myriamcharbit@coban-atlantique.fr
Pauline DELAS ou **Hélène DARRIERE**
Tél. : 06 27 72 67 51 ou 06 17 78 63 85

Un accompagnement individualisé pour les entreprises du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre assuré par l'un des conseillers-entreprises de l'Agence de développement **BA2E** :

Thibault LAPORTE

Tél. : 05 57 15 22 65
Courriel : tlaporte@ba2e.com

Stéphane OLIVIER

Tél. : 05 57 15 23 81
Courriel : solivier@ba2e.com

Sylvana DE SOZA

Tél. : 05 57 15 23 89
Courriel : sdesoza@ba2e.com